

République Française
Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION N° 2022-065
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 16 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux
Et le seize décembre

A 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09 (Arrivée de M. GRAZIANO 3^{ème} Adjoint)

Votants : 11

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Marc CASTELLACCI, Michel COLLOMB, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Damien GANDELLI.

Hervé CASTILO a donné procuration à Marcel CANNAT
Joël GAUTHIER a donné procuration à Michel MOURONT

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

OBJET de la Délibération : Autorisation de signer une promesse de vente avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département des Hautes-Alpes va réaliser l'élargissement de la route départementale n° 38 (au niveau du hameau des Moulinets) et il est nécessaire qu'il fasse l'acquisition des parcelles D 343 et D 345.

Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire
- **Accepte** de céder les parcelles D 343 et 345 d'une superficie de 267 m² au prix de 0.25 €/m²
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente avec le Conseil Départementale des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT



The image shows a blue ink signature of Marcel Cannat over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'COMMUNE DE REOTIER' and '05600' at the bottom.